Acte n° 2021C10



## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Présents : 33 Le 21/01/2021

Pouvoirs : 9 Votants : 42

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés: Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

## OBJET: FINANCES - Créance éteinte - Société SCOP FRANCE EQUIPEMENT GRANDE CUISINE

Suite à la demande de la Trésorière de Trévoux, comptable public de la collectivité, il est nécessaire de modifier le texte de la délibération 2020C109 afin de prendre en compte le jugement du tribunal de commerce d'Annecy sur la créance éteinte de la société SCOP France EQUIPEMENT GRANDE CUISINE et non sa mise en non-valeur comme cela avait été indiqué précédemment.

Il convient que le Conseil se prononce sur le texte suivant :

Le Tribunal de Commerce d'ANNECY a prononcé le 28/07/2020 la clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA) de la société SCOP FRANCE EQUIPEMENT GRANDE CUISINE suite à la procédure de redressement judiciaire (jugement du 04/07/2017) puis de liquidation judiciaire (22/01/2018). Suite à la procédure de redressement judiciaire puis de liquidation judiciaire, la trésorerie de Trévoux a déclaré ces créances auprès du liquidateur les 17/08/2017 (redressement judiciaire) et le 26/01/2018 (liquidation judiciaire).

La créance de la société SCOP FRANCE EQUIPEMENT GRANDE CUISINE, d'un montant total de 1500,03€ est constituée par la redevance spéciale de ramassage des ordures ménagères due au SMICTOM Saône Dombes. Le SMICTOM ayant été dissout le 31/12/2019, la CCDSV se substitue à lui à compter du 01/01/2020, pour toutes ses créances encore en cours.

Le jugement du 28/07/2020 prononçant la CPIA, a pour conséquence de rendre la créance définitivement irrécouvrable et par voie de conséquence de l'éteindre. A noter que ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en clôture pour insuffisance d'actifs (CPIA) de la société SCOP FRANCE EQUIPEMENT GRANDE CUISINE, entrainant l'extinction de la créance vis-à-vis de la CCDSV pour un montant de 1500,03 €;
- **DE DIRE** que les crédits ont été inscrits en dépense (compte 6542-8130), au budget principal 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 0 3 FEV. 2021 Trévoux, le 28/01/2021 N° récépissé télétransmission : : 001-200042497-20210128-2021C10-FI Affichage le :

0 3 FEV. 2021

Le Président, Marc PECHOUX

